

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

## Produits cosmétiques sans souffrance animale – l’offre en Suisse

Evaluation critique des produits cosmétiques et de soins corporels



## Sommaire

Toile de fond	3
La directive «Cosmétiques» de l'UE	3
Comment l'interdiction de l'UE est-elle contournée?	3
Et comment se présente la situation en Suisse?	5
Qu'est-ce que la directive «Cosmétiques» de l'UE a véritablement changé?	5
Labels et firmes garantissant l'absence d'essai sur animaux	6
Label garantissant l'absence d'essais sur animaux	6
Der Hase mit schützender Hand (label allemand)	6
La fleur végane	6
BDIH – Kontrollierte Naturkosmetik BDIH	7
Le lapin sautant (leaping bunny)	7
Firmes garantissant l'absence d'essais sur animaux	8
Weleda	8
Speick Naturkosmetik	8
Biokosma	8
Dr. Hauschka	8
LUSH	9
Louis Widmer	9
Sante Naturkosmetik et Logona Naturkosmetik	9
Goloy 33	9
Benecos	10
Alviana	10
Farfalla	10
Primavera	10
Santaverde	10
Li cosmetic	10

### Editeur:

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle,  
 tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, CCP 40-33680-3,  
 psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Sandra Dürrenberger, zoologiste, Service spécialisé Animaux de compagnie  
 Dr med. vet. Julika Fitzi-Rathgen, Service spécialisé Expérimentations animales  
 Avec la collaboration de Corinna von Kürthy, zoologiste

## Toile de fond

L'auteur de l'adage «Il faut souffrir pour être beau/belle» ne pensait certainement pas aux animaux. Lorsque les gens passent par le bistouri ou d'autres épreuves en croyant qu'ils deviendront plus beaux de ce fait, ceci relève de leur propre décision. Les consommatrices et consommateurs modernes ne voient cependant pas pourquoi les animaux devraient également payer pour cela. Ils veulent donc être certains que leurs produits cosmétiques et de soins corporels sont fabriqués sans expérimentations animales. Mais obtenir une telle garantie n'est certainement pas chose simple en raison de la multitude de produits existants sur le marché et des lois et réglementations nationales et internationales manquant de clarté. Souvent, même le personnel de vente n'est malheureusement pas suffisamment informé à ce sujet. A cela s'ajoute que certaines firmes trompent sciemment leurs clients en leur annonçant que leurs produits finaux sont garantis sans essais sur animaux. Ceci peut s'avérer vrai. Cependant, ce n'est généralement pas le cas pour les nombreux composants de l'article en question. Heureusement, il existe toutefois aujourd'hui un grand choix de produits de fabricants qui, suivant fidèlement leur philosophie d'entreprise, renoncent totalement aux expérimentations animales.

Le présent rapport PSA vise à informer les consommatrices et consommateurs intéressés sur les lois et réglementations actuelles régissant la production de cosmétiques. Il propose au lecteur une information lui permettant de trouver parmi les innombrables produits de beauté – aptes à porter des soins ou décoratifs - des «produits cosmétiques fabriqués avec cœur». Autrement dit ceux pour lesquels aucun animal n'a dû endurer des souffrances.

### La directive «Cosmétiques» de l'UE

Pour tester des cosmétiques, il a fallu par le passé que des millions d'animaux subissent des maux. Non seulement les produits cosmétiques, mais aussi les produits médicaux, produits de nettoyage, laques, peintures et autres substances utilisés dans notre quotidien ont été et sont testés en expérimentation animale avant leur commercialisation pour savoir s'ils sont compatibles: pour déterminer s'ils sont cancérigènes, s'ils modifient le patrimoine génétique ou s'ils provoquent des irritations ou allergies. En ce qui concerne les cosmétiques, ceci a changé en date du 11 mars 2013, lorsqu'est entré en vigueur le dernier étage de l'interdiction de commercialisation – à l'échelle européenne – de cosmétiques et de leurs composants testés par expérimentation animale.<sup>1</sup> Ce fut une étape importante dans une lutte de plus de 30 ans menée contre les essais sur animaux dans la branche des cosmétiques. Hormis l'interdiction, en vigueur sur tout le territoire de l'UE, de procéder à des expérimentations animales pour produits cosmétiques – que ce soit pour des produits finaux ou pour des composants, ou encore pour des combinaisons de ceux-ci – il y a eu de surcroît interdiction d'importer de tels produits ou leurs composants en provenance de pays hors de l'UE.

Au premier abord, tout ceci semble donc s'être développé dans la bonne direction. Et ce également parce que, en vertu de la directive précitée, il existe depuis lors dans la communauté européenne une législation harmonisée en la matière. Mais les apparences sont trompeuses!

### Comment l'interdiction de l'UE est-elle contournée?

En y regardant de plus près, il s'avère que l'interdiction prononcée par l'UE ne porte que sur des composants utilisés «exclusivement» dans des produits cosmétiques. Cette interdiction ne touche donc pas les substances également employées d'entre d'autres secteurs de l'industrie. Car: selon estimation, 10 % seulement des matières premières de cosmétiques sont également déclarés en tant que telles, les 90 % restants tombant sous le coup de la directive de l'UE sur les produits chimiques REACH.<sup>2</sup> REACH veut dire «Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals»,

<sup>1</sup> Directive (CE) No 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 sur les produits cosmétiques; <http://eur-lex.europa.eu>.

<sup>2</sup> Directive (CE) No 1907/2006 relative à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation de substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances (REACH); [www.reach-info.de](http://www.reach-info.de).

en d'autres termes l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la limitation de produits chimiques. REACH est applicable de la même manière et directement dans tous les pays membres de l'UE. Cette directive a harmonisé et simplifié fondamentalement le droit qui régissait jusqu'alors les produits chimiques. Mais elle a également pour conséquence que 90% des composants de cosmétiques conventionnels, qui sont également utilisés pour la production de crèmes médicales, produits de nettoyage ou peintures, tombent sous le coup d'une législation qui autorise des expérimentations animales, quand elle ne les prescrit pas elle-même. En dépit de la directive UE sur les cosmétiques, la majorité des substances contenues dans des cosmétiques fait donc encore l'objet d'essais sur animaux, pour déterminer leur compatibilité et leur innocuité (concernant la santé de l'homme et de l'animal, ainsi que d'éventuelles atteintes à l'environnement). Et d'innombrables autres anciennes substances doivent à nouveau, en vertu de REACH, être contrôlées au moyen d'expérimentations animales!

De plus, il y a eu des points obscurs entre les réglementations sur les cosmétiques et la directive REACH en ce qui concerne la classification des substances, qui ont entraîné en 2014 de nouvelles exceptions de l'interdiction d'essais pour les cosmétiques.<sup>3</sup> En conséquence, des expériences sur animaux sont autorisées pour des examens de compatibilité et d'innocuité, également pour des substances purement cosmétiques; elles sont même exigées lorsque le potentiel de mise en danger doit être examiné pour les personnes en contact avec la substance lors du processus de fabrication ou de production et de l'emballage des substances. Ceci est choquant à deux points de vue: d'abord, parce qu'un doute fondé existe à propos de la valeur significative et de la transposition à l'homme, en particulier des tests toxicologiques effectués sur des animaux, alors que la littérature spécialisée, de nombreux résultats d'études et reviews constatent pour ces tests un pouvoir prédictif de 50% au maximum pour l'homme; par ailleurs, ceci est choquant parce que la science propose à l'heure actuelle de nombreuses méthodes sans essais sur animaux, qui permettent de tester les produits cosmétiques et leurs composants quant à leur compatibilité et leur innocuité. Ainsi est-il possible, par exemple, de créer artificiellement la structure et la fonction de notre peau avec des cellules humaines, et de tester directement sur ces cellules cutanées un possible danger créé par de nouvelles substances. Les essais sur animaux pour les produits cosmétiques sont donc devenus inutiles dans l'intervalle. Par conséquent, il est important que les consommatrices et les consommateurs s'informent sur les sujets de la cosmétique et des expérimentations animales. Ce n'est que de la sorte qu'ils pourront se procurer des produits qui sont logiquement fabriqués sans essais sur animaux.

Le 11 mars 2013, le dernier étage de la directive précitée est entré en vigueur. Depuis lors, dans toute l'UE, aucune expérimentation animale ne peut plus être effectuée pour des produits cosmétiques, leurs composants ou des combinaisons de ceux-ci. L'importation de tels produits et de substances qui les composent est également interdite. Mais cette interdiction n'a que des effets partiels: selon estimation, 10% seulement des matières premières de produits cosmétiques sont déclarés en tant que telles et ne peuvent donc pas faire l'objet d'essais sur animaux, les 90% restants des composants de produits cosmétiques conventionnels tombant sous le coup de la loi sur les produits chimiques, qui permet des expérimentations animales, voire les prescrit pour certaines substances.

### **Et comment se présente la situation en Suisse?**

La loi suisse sur la protection des animaux ne contient malheureusement pas d'interdiction générale des expérimentations animales pour les produits cosmétiques. Et une interdiction telle que celle existant dans l'UE, qui inclut également les composantes ou les combinaisons de ces produits, n'existe pas non plus dans notre pays. C'est une bien maigre consolation que de savoir que les firmes installées ici doivent malgré tout s'axer sur les directives de l'UE dès qu'elles veulent exporter leurs produits dans la Communauté européenne.

En Suisse, pays qui se targue volontiers de posséder une législation spécialement d'avant-garde pour la protection des animaux, il est grand temps de reconnaître la directive «Cosmétiques» de l'UE ainsi que le progrès qu'elle entraîne pour la protection animale, et de l'inscrire clairement et nettement dans la loi. Ainsi donnerait-on un signal fort et un meilleur exemple aux autres pays dans lesquels les expérimentations animales sont encore à l'ordre du jour pour les produits cosmétiques. On veillerait en outre, par une adaptation plus nette de notre droit à la directive européenne, à ce que la Suisse ne présente plus à l'avenir aucune échappatoire pour les essais sur animaux. La PSA met tout en œuvre à cet effet.

La directive «Cosmétiques» de l'UE et une interdiction produisant un effet de signal. L'interdiction crée en effet la pression nécessaire au progrès du développement et de la reconnaissance de méthodes d'essais sans animaux.

### **Qu'est-ce que la directive «Cosmétiques» de l'UE a véritablement changé?**

Même s'il y a encore de nombreuses expérimentations animales exécutées sur la base de la directive REACH pour l'examen du risque de substances qui contiennent également des produits de beauté, l'interdiction de l'UE dans le domaine des cosmétiques n'en constitue pas moins un succès initial.

L'interdiction crée une pression visant à faire progresser le développement de méthodes sans essais sur animaux ainsi que la reconnaissance internationale de ces modes de procéder. De sorte que bientôt, même dans les domaines tels que l'examen de produits chimiques, des procédures de tests nouvellement développées remplaceront les expériences sur animaux.

## Labels et firmes garantissant l'absence d'essai sur animaux

Il est presque impossible pour les consommatrices et consommateurs de savoir avec certitude quels sont les cosmétiques qui n'ont vraiment pas fait l'objet de tests sur animaux, des matières premières jusqu'au produit final. La Protection Suisse des Animaux PSA propose donc, à l'appui de la liste suivante, un moyen auxiliaire destiné à tous ceux qui aimeraient acheter dans le respect des animaux.

**Cosmétique naturelle = sans essais sur animaux?** Sont décrits comme produits de cosmétique naturelle ceux fabriqués à partir de matières premières «naturelles». La cosmétique naturelle renonce à des ingrédients artificiels, à la paraffine et aux silicones ainsi qu'à d'autres produits pétroliers. Et aucun parfum synthétique n'est utilisé. Mais la cosmétique naturelle n'est pas obligatoirement exempte d'essais sur animaux. Pour ces produits aussi, on devrait faire ses achats en fonction de labels ou de marques.

## Label garantissant l'absence d'essais sur animaux

**Der Hase mit schützender Hand  
(label allemand)**

[www.ihtk.de](http://www.ihtk.de)



**La fleur végane**

[www.vegansociety.com](http://www.vegansociety.com)



Le logo a été développé par la fédération allemande de protection des animaux, en collaboration avec l'association internationale des fabricants s'opposant aux expérimentations animales dans le domaine de la cosmétique. Il est surtout répandu en Allemagne, mais on le trouve également sur des produits vendus dans des magasins diététiques et bio en Suisse, par exemple sur les produits cosmétiques Primavera. Le label garantit qu'aucune expérimentation animale n'a été faite dans le développement et la fabrication des produits finaux. L'utilisation de matières premières, qui ont été testées après 1979 sur des animaux, est interdite. En principe, est prohibée l'utilisation de matières premières obtenues en infligeant des traitements cruels aux animaux ou en les mettant à mort. Des contrôles indépendants effectués dans les entreprises par la fédération allemande de protection des animaux garantissent le respect des critères.

La société Végane est une association établie en Angleterre (Vegan Society), qui s'est fixée pour but la promotion du végétalisme et qui a créé le label doté d'une fleur végane. L'association a été fondée en 1944. La Société Végane Suisse (VGS) est née en 2011. Le label Végane est également répandu dans notre pays. Par exemple, on le trouve sur divers produits Lush. Par ailleurs, des produits portant ce logo peuvent être obtenus dans des drogueries, magasins diététiques, magasins bio et sur Internet. Tous les produits marqués de ce label sont végétaliens et n'ont occasionné, tout au long du processus de production, aucun essai sur animaux. Le respect des critères est contrôlé par la société Végane.

**BDIH – Kontrollierte  
Naturkosmetik BDIH**  
www.bdi-h.de



Le label BDIH (Bundesverband Deutscher Industrie und Handelsunternehmen) est répandu dans le monde entier. Par exemple, il signe des produits d'Alviana, Benecos, Farfalla, Lavera et Sante Naturkosmetik. Les produits portant ce label sont fortement représentés dans des magasins diététiques, magasins bio et dans les drogueries proposant des produits naturels. Le standard BDIH décrit des exigences concernant aussi bien l'obtention et la production de matières premières cosmétiques que leur transformation. Le logo exprime une compatibilité écologique et sociale, une transparence dans la procédure de fabrication, une sensibilisation des consommateurs ainsi qu'un engagement actif contre le génie génétique. Les produits doivent provenir autant que possible d'une culture biologique contrôlée ou d'une cueillette sauvage certifiée.

Le label attache de l'importance à la protection des animaux et des espèces. Pour le développement et la fabrication de produits cosmétiques, les firmes faisant apparaître sur leurs produits le logo BDIH ne peuvent ni effectuer des expérimentations animales, ni en confier le mandat à des tiers. Les matières premières qui étaient sur le marché avant le 1er janvier 1998 ne peuvent être utilisées qu'à condition de ne pas avoir occasionné des essais sur animaux. En l'occurrence, ne sont pas prises en considération les expérimentations animales effectuées par des tiers qui, pour leur part, n'ont agi ni sur mandat ni sur instigation du donneur d'ordre, et qui ne sont pas non plus liés commercialement avec celui-ci. Les produits dérivés d'animaux tels que le lait et le miel peuvent être utilisés, mais sont interdites les matières premières issues d'animaux vertébrés morts (par exemple des graisses animales, collagènes). Le label BDIH est maintenant répandu au plan international et figure depuis sa création sur plus de 7000 produits. Le respect des critères est contrôlé en continu.

**Le lapin sautant  
(leaping bunny)**  
www.leapingbunny.org



Le lapin sautant est un label diffusé dans toute l'Europe, mais également au plan mondial. Il contient les critères du dénommé Humane Cosmetic Standard (HCS) mis au point par des organisations internationales de protection des animaux. Les firmes qui distribuent des produits sous ce logo sont contrôlées chaque année. Tant l'entreprise que le fournisseur doivent absolument s'abstenir de toute expérimentation animale ou d'en confier le mandat à des tiers. Mais l'entreprise détermine elle-même à partir de quelle date elle utilisera des matières premières n'impliquant pas de tests sur animaux.

On trouve avant tout sur Internet les produits avec logo du lapin sautant, mais aussi dans des drogueries et magasins diététiques (par exemple les marques Goloy 33 et Santa Verde).

Une longue liste est à votre disposition sur:  
[www.gocrueltyfree.org](http://www.gocrueltyfree.org)

## Firmes garantissant l'absence d'essais sur animaux

La liste suivante contient des firmes respectueuses des animaux. Quelques-unes d'entre elles sont de véritables pionnières dans la production de cosmétiques sans expérimentations animales. Elles renoncent généralement à ces expérimentations depuis leur création ou depuis des décennies.

### Weleda

[www.weleda.ch](http://www.weleda.ch)



Dès la création de la société en 1922, Weleda s'engage à ce qu'aucune expérimentation animale ne soit effectuée – ni pour le développement de préparations, ni pour des contrôles de qualité et d'application en cours. Des méthodes de tests alternatives ont lieu dans des laboratoires pharmaceutiques propres à la société, ou bien des essais d'application se font avec des volontaires, sous accompagnement médical spécialisé. Les produits sont aisément accessibles aux consommateurs parce qu'ils sont proposés dans tous les magasins diététiques, drogueries, mais aussi chez de grands détaillants.

### Biokosma

[www.biokosma.ch](http://www.biokosma.ch)



La firme Biokosma existe depuis 1935. Aucun test sur animaux n'est effectué pour les produits cosmétiques Biokosma, ni pour la fabrication, ni pour le produit final. Il n'est utilisé aucune matière première dérivée d'animaux morts et, en outre, la marque se distancie d'organismes génétiquement modifiés. La compatibilité des produits avec la peau est testée par des études dermatologiques indépendantes sur des sujets volontaires. La marque «Bagno Cleopatra» appartient aussi à Biokosma. On trouve les produits dans des drogueries, magasins diététiques, magasins bio, et dans des magasins Coop d'une certaine importance.

### Speick Naturkosmetik

[www.speick.de](http://www.speick.de)



Speick a été fondée en 1928. En 2013, l'entreprise familiale a gagné le prix du développement durable en Allemagne. Speik (*Valeriana celtica*) est une plante calmant le système nerveux central et stimulant en même temps le système nerveux végétatif. A partir de cette plante, l'entreprise a commencé à produire des savons. Les ingrédients des produits proviennent de l'agriculture biologique contrôlée. Les extraits de plantes sont fabriqués par la société elle-même, et les expérimentations animales n'existent pas, ni ne sont mandatées à l'extérieur.

### Dr. Hauschka

[www.dr.hauschka.com](http://www.dr.hauschka.com)



Dr. Hauschka est une marque de la société WALA Heilmittel GmbH, qui fabrique des préparations depuis 1935. En 1967, les premiers produits de cette marque sont parvenus sur le marché. Depuis le début de la fabrication, aucune expérimentation animale n'est effectuée. Dr. Hauschka ne s'approvisionne qu'auprès de fournisseurs garantissant également l'absence d'essais sur animaux dans leurs matières premières. Les produits sont contrôlés à l'appui de tests d'application propres à la société en question, effectués sur des collaborateurs, ainsi que de tests dermatologiques pratiqués sur des sujets volontaires. Les articles Dr. Hauschka sont aisés à trouver, notamment dans des drogueries, magasins diététiques et magasins bio.



**LUSH**[www.lush.com](http://www.lush.com)

Lush a été fondée en 1994 et propose ses «fresh handmade cosmetics». La philosophie de la firme est nettement opposée aux expérimentations animales. Chez Lush, tous les produits et ingrédients sont garantis sans essais sur animaux et végétariens. 83% portent le label Vegane. Lush se distingue de surcroît par sa conscience de l'environnement. Les articles sont présentés soit sans emballage, soit conditionnés dans du papier recyclé. De même, Lush renonce strictement à l'huile de palme, qui est responsable du sacrifice de forêts tropicales. On trouve des boutiques Lush dans diverses villes de Suisse.

**Louis Widmer**[www.louis-widmer.ch](http://www.louis-widmer.ch)

La société Louis Widmer est née en 1960 à Uitikon dans le canton de Zurich. Depuis la fondation de cette entreprise, la marque Louis Widmer est garantie, de la matière première jusqu'au produit final, sans expérimentations animales, tant en Suisse qu'à l'étranger. Les produits ne sont pas exportés dans des pays où de telles expérimentations sont prescrites par principe. Sous l'angle de leur compatibilité et de leur efficacité, les préparations sont exclusivement testées sur des personnes par des cliniques et des dermatologues autorisés. Tous les produits sont végétaliens. On peut obtenir les articles Louis Widmer dans la plupart des drogueries et pharmacies.

**Sante Naturkosmetik  
et Logona Naturkosmetik**[www.logocos.de](http://www.logocos.de)

Les marques Sante et Logona appartiennent toutes deux à la société Logocos Naturkosmetik SA. L'entreprise s'engage depuis des décennies pour des produits cosmétiques sans essais sur animaux. Les fournisseurs de matières premières sont contrôlés afin que la chaîne de production entière demeure à l'abri de toute expérimentation animale. Pour les tests dermatologiques sur les produits finaux, on a recours à des sujets volontaires. Tous les produits de Logona et pratiquement tous ceux de Sante portent le label BDIH.

**Goloy 33**[www.goloy33.com](http://www.goloy33.com)**GOLOY 33**

Goloy 33 existe depuis 1998 et a son siège en Suisse. La firme se procure des matières premières à l'état naturel auprès de petits producteurs européens œuvrant dans l'agriculture biologique ou la cueillette sauvage. Aucune matière première issue du génie génétique ou de la nanotechnologie n'est utilisée. La Convention de Washington sur la protection des espèces «CITES» est observée. Goloy 33 rejette toute expérience sur les animaux, également en ce qui concerne les ingrédients. Les produits portent le label du lapin sautant et peuvent être obtenus dans des drogueries, pharmacies, magasins diététiques et instituts de cosmétique.

**Benecos**[www.benecos.eu](http://www.benecos.eu)

Benecos produit de la cosmétique naturelle sous le label BDIH. Tant les ingrédients que les produits finaux sont garantis à 100% sans essais sur animaux. Les fournisseurs doivent donner par écrit la garantie que leurs produits sont également fabriqués sans expérimentations animales.

**Alviana**[www.alviana.de](http://www.alviana.de)

Alviana est le label cosmétique propre à la chaîne allemande bio Alnatura, qui est entrée en collaboration en Suisse avec Migros. Les produits cosmétiques sont majoritairement fabriqués à partir de matières premières dérivées de plantes et, autant que possible, issues de la culture biologique contrôlée. A l'exception du miel et de la cire d'abeille, les produits Alviana sont exempts de tous composants à base animale et portent souvent le label Végane. Alviana ne procède à aucune expérience sur animaux à travers toute la chaîne de production, et elle ne mandate aucun tiers à cet effet non plus. De nombreux produits sont dotés du label BDIH.

**Farfalla**[www.farfalla.ch](http://www.farfalla.ch)

Farfalla, créée en 1985, distribue ses produits dans des boutiques spécifiques Farfalla à Berne, Zurich, Aarau, Lucerne et Bâle. On les trouve aussi dans diverses drogueries et pharmacies (par exemple dans les pharmacies Coop Vitality), mais également dans des magasins Alnatura et magasins diététiques. Farfalla défend une position écologique globale, 70% des matières premières sont de qualité biologique contrôlée. Tous les articles sont fabriqués sans recours au génie génétique ni à la nanotechnologie, et sans substances synthétiques. La marque est totalement exempte d'expérimentations animales. De nombreux produits portent le label BDIH.

**Primavera**[www.primaveralife.com](http://www.primaveralife.com)

PRIMAVERA®

Primavera est une marque de cosmétique naturelle certifiée, dont les matières premières proviennent à 90% d'une culture biologique contrôlée. Les produits sont exclusivement fabriqués avec des huiles essentielles naturelles. Tous les produits sont garantis sans essais sur animaux. Primavera est membre de l'association internationale de fabricants opposés aux expérimentations animales dans la cosmétique (label: Hase mit schützender Hand).

**Santaverde**[www.santaverde.ch](http://www.santaverde.ch)

Santaverde produit depuis plus de 20 ans une cosmétique naturelle à base d'aloë vera pure à 100%, qui est produite en méthode biologique contrôlée en Andalousie. Tous les sucres végétaux sont fabriqués par la société elle-même. Les produits Santaverde portent le logo du lapin sautant (voir label). On les trouve dans les parfumeries Marionnaud, dans des commerces spécialisés de cosmétique naturelle et dans des magasins diététiques.

**Li cosmetic**[www.licosmetic.ch](http://www.licosmetic.ch)

La société Li cosmetic fabrique depuis les années 80 en Suisse des produits cosmétiques naturels et utilise pour ce faire des ingrédients et des plantes provenant dans une large mesure de petites entreprises certifiées bio des Préalpes suisses. Les produits sont exempts de colorants, de parfums et de conservateurs de synthèse, d'huiles minérales et de silicone, et ils ne contiennent pas non plus de substances tirées de tissus animaux, ni de polyéthylènes-glycols, ni de substances ethoxylées, irradiées ou génétiquement modifiées, ni de nanoparticules. Li cosmetic fabrique depuis toujours des produits cosmétiques exempts d'expériences sur animaux et tous les produits portent le label Leaping Bunny selon les critères de Humane Cosmetics

Standard HCS, certifiés par l'ECEAE (European Coalition to End Animal Experiments). Il est ainsi garanti que Li cosmetic ne procède à aucune expérimentation animale pour les ingrédients, le développement des produits et les produits finaux; cette société ne donne pas non plus des mandats à des tiers pour procéder à de telles expérimentations. Les produits Li cosmetic sont proposés dans les magasins bio, les pharmacies, drogueries, magasins diététiques et instituts de cosmétique, ainsi que sur le shop en ligne.